



## Divorce et bien immobilier

Par **Oum Ahmed**, le 15/12/2016 à 14:52

Bonjour,

je suis actuellement en instance de divorce. Une ordonnance de non-conciliation m'a donnée la jouissance de la maison pour laquelle je ne veux plus y retourner vivre depuis la séparation et pour laquelle j'ai continuer de payer seule les traites de la maison.

Mon revenu est faible avec trois jeunes enfants et le crédit doit être remboursé pour pouvoir repartir du "bon pied".

Monsieur refus de mettre la maison en vente et a jusqu'à fin janvier pour quitter le domicile (selon ce qui a été décidé le magistrat).

Que puis-je faire à cette situation? et attendre deux ans pour que le divorce soit prononcé sans l'accord de Monsieur me paraît injuste alors que le crédit à la base nous a été accordé car je suis enseignante et monsieur venant de l'étranger et sans emploi.

Merci pour votre éclaircissement à ce sujet.